Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260226-2026_18-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN ,Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaelle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Éric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Marc HAMONIC, Serge PERRET, Julie CRUZ, Morgan CARIMALO, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Noyale LEFEBVRE, Anne LE LU, Christine LE FLAO, Nicole BRUNON, François-Joseph LE BIHAN, Thierry LAMOURIC.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance :

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-18

CONTRAT D'ASSOCIATION 2026
VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Madame LE FORESTIER, adjointe au Maire chargée des finances, explique aux élus que les éléments permettant de calculer le contrat d'Association 2026 ne sont pas connus, et que ce contrat ne sera donc pas signé sur ce premier trimestre.

Elle propose que l'Assemblée décide néanmoins du versement d'un premier acompte qui serait alors calculé sur la base du contrat 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**Autorise** le versement d'un acompte d'un contrat d'association à l'école Saint Joseph pour un montant de 25 093.33 €

- **Précise**
  - que ce montant correspond à1/3 de la valeur du contrat 2025
  - que le contrat 2026 sera soumis au vote de l'Assemblée au mois de juin
  - que les crédits nécessaires sont bien votés au budget primitif

Le Maire,
Marc Ropers